Formulation pour Intervention en présentiel

L’assistant.e de service social (AS) a un rôle d'écoute, de conseil et de suivi auprès des élèves et de leur famille. L’AS les accompagne et les informe de leurs droits et obligations. Son intervention se fait en lien avec le personnel de l'établissement et les partenaires extérieurs.

A la demande de votre enfant, de vous-même ou d’un adulte de la communauté éducative, l'assistant.e de service social scolaire peut soutenir l'élève dans sa scolarité, dans sa vie personnelle et familiale. Dans ce cadre, l’AS peut vous rencontrer et/ ou rencontrer votre enfant. Vous pouvez également la/le solliciter directement.

Ce professionnel est sous l’autorité du Conseiller Technique Responsable Départemental du Service Social en faveur des Elèves.

Il est soumis au secret professionnel.

L'assistant de service social peut participer à des actions collectives auprès des élèves et/ou de leurs parents dans le cadre du projet d'établissement.

NOM – Prénom : VIDAL Marielle

Jours de présence au collège : MARDI

05 61 11 16 70

Pour plus d’informations, rendez-vous sur le site de la DSDEN31 :

<http://www.ac-toulouse.fr/dsden31/cid97274/le-service-social-faveur-des-eleves.html>